



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 38784

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite savoir de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si, aux termes de l'article 7 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999, sont soumis à certaines cotisations sociales les revenus de location gérance (c'est-à-dire la différence entre les loyers perçus et les charges supportées par le bailleur) ou les loyers de la location gérance (c'est-à-dire le montant des loyers bruts perçus).

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38784

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7069